



Bangui, le 18 SEPT 2019

## **ARRETE**

### **ENTERINANT UNE RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICASEES**

#### **LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION**

\*\*\*\*\*

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu** la Loi n° 01.008 du 16 juillet 2001, portant règlementation des activités statistiques en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux Entreprises et Offices Publics ;
- Vu** le Décret n°16.218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°08.296 du 20 août 2008, fixant les modalités d'application de la Loi n°08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux Entreprises et Offices Publics ;
- Vu** le Décret n°19.056 du 25 fevrier 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°19.072 du 22 mars 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°08.296 du 20 aout 2008, fixant les modalités d'application la Loi n° 08.011 du 13 Février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux Entreprises et Offices Publics ;
- Vu** le Décret n°16.127 du 09 mars 2016, portant approbation des Statuts de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) ;
- Vu** le Décret n°16.358 du 27 Octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** le Décret n°16.436 du 26 décembre 2016, portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) ;

- Vu** le Décret n°17.097 du 10 mars 2017, portant nomination du Directeur Général de l’Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) ;
- Vu** le Procès-verbal de la consultation à domicile du Conseil d’Administration de l’ICASEES du 16 août 2019 ;
- Vu** la Résolution n°1 issue de la consultation à domicile du Conseil d’Administration de l’ICASEES du 16 août 2019.

## **SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU CONSEIL . D’ADMINISTRATION**

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est entérinée dans toutes ses dispositions, la Résolution n°1 issue de la Consultation à domicile du Conseil d’Administration de l’ICASEES du 16 août 2019 relative à la fixation des frais de visa statistique ainsi que les conditions de délivrance.

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général de l’ICASEES est chargé de l’exécution du présent Arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Ministre de l’Economie,  
du Plan et de la Coopération**

**Félix MOLOUA**

